

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GRUPO ANTOLIN BESANCON - site BT sur la commune principale de l'AIOT 12 rue du barlot 25000 Besançon.

La référence de votre dossier est A-3-4OBNL6NE et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/10/2023 à 12h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **0012900035**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32835873400080**

Raison sociale **GRUPO ANTOLIN BESANCON**

Forme juridique **SAS société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

12 rue du Barlot 25000 BESANCON

8 rue Gérard Manton

besancon

25000 BESANCON

Signataire

Qualité : **DIRECTRICE GENERALE**

Référent

Fonction : **Responsable HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GRUPO ANTOLIN BESANCON - site BT**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **12 rue du barlot 25000 Besançon**

X : 929433

Y : 6689305

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **30/06/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Besançon 25000 (000 , BW , 0149)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2560	2560-2	Travail mécanique des métaux et alliages	DC
2561	2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages Nettoyage, dégraissage,	DC

2564

2564-1-b

décapage de surfaces
utilisant des liquides
organohalogénés ou des
solvants organiques DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Les produits dangereux présents sur le site actuellement sont en cours d'évacuation hors du site. Les produits réutilisables seront transférés sur le nouveau site et les produits non réutilisables seront évacués vers les centres de traitements agréés. Les BSD seront mis à disposition sur demande. Les cuves à fioul ne sont plus exploitées. Celles qui sont accessibles seront vidées, dégazées, nettoyées puis retirées dans les règles de l'art, conformément à la réglementation. Des BSD seront également établis et mis à disposition sur demande. Les déchets non dangereux (papiers, cartons...) seront transférés dans des centres de valorisations et les bons d'enlèvements seront conservés

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le site n'est pas clôturé mais est surveillé via un système d'alarme. Après l'évacuation des déchets et des équipements, les accès au bâtiment d'exploitation, donnant sur l'extérieur, seront verrouillés ou cadénassés. Dans le bâtiment, les énergies seront déconnectées; les transformateurs et armoires électriques seront verrouillés.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Tous les produits inflammables seront évacués. Aucun produit inflammable ne sera présent sur le site. Concernant l'incendie, toutes les matières combustibles types papiers, cartons, palettes bois, caisses palettes plastiques et emballages plastiques seront transférées. Aucun combustible ne sera présent. En l'absence d'activité, le risque d'incendie ou d'explosion apparait limité. En outre, les risques d'intrusion et de malveillance seront réduits au regard des mesures envisagées. Les zones d'accès seront fermées et les parties vitrées condamnées.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Un diagnostic de pollution est en cours de réalisation par un bureau d'étude spécialisé. Ce diagnostic conclura sur la nécessité de mettre en place un programme de surveillance

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Aucune installation ou produit à risque ne sera présent sur le site. Les produits chimiques, huiles, peintures) seront enlevés et éliminés dans les filières appropriées. Les cuves à fioul non utilisées et accessibles seront retirées dans les règles de l'art; ce retrait sera supervisé afin de déterminer de la nécessité ou non de la réalisation d'analyses complémentaires au droit de leur emplacement. Vu que les activités sont à l'arrêt, aucun rejet industriel ne sera réalisé. Les enlèvements des produits chimiques liquides seront effectués sur des surfaces imperméabilisées et étanches. Les coordonnées de l'exploitant seront affichées à l'entrée du bâtiment de sorte que ce dernier soit contacté en cas d'urgence dans le secteur du site (incendie...)

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Des investigations complémentaires sont en cours pour compléter le diagnostic de pollution déjà réalisé et définir les éventuelles mesures nécessaires

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.